

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE MAUREVILLE

5.1 – PIECES ECRITES DU REGLEMENT
ANNEXE 1 : INVENTAIRE DES ELEMENTS PAYSAGERS A PRESERVER

ELABORATION			
Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
22/05/2019	25/10/2019	22/11/2019	20/02/2020



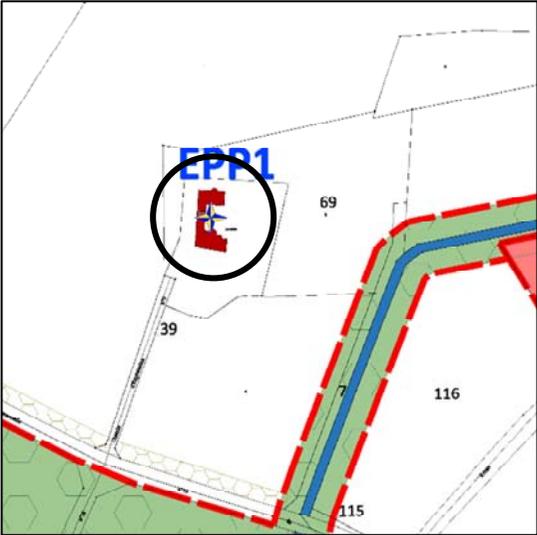
ELEMENTS PAYSAGER A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L 151-19 DU CODE DE L'URBANISME

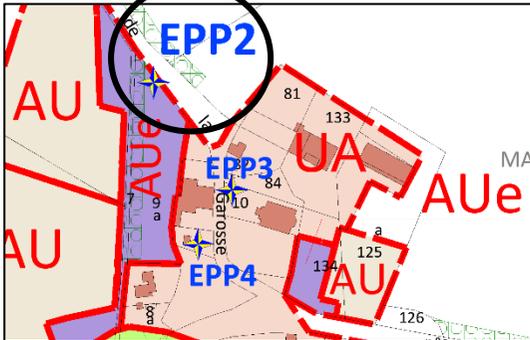
Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.

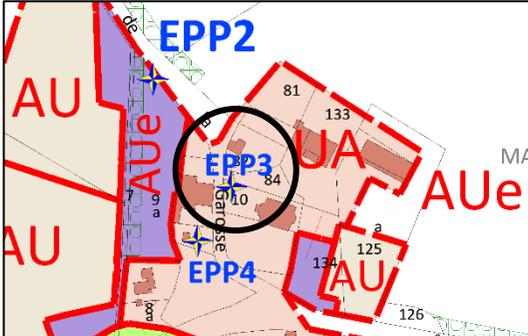
Méthodologie

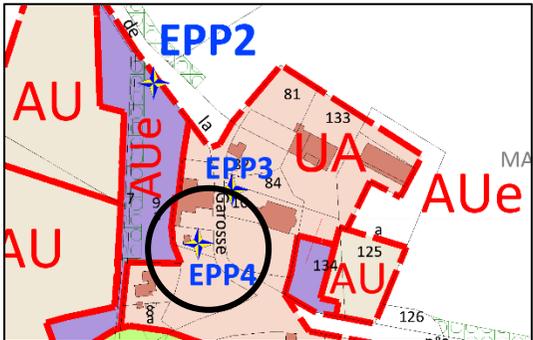
Les éléments paysagers à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier ont été identifiés lors de visites de sites.

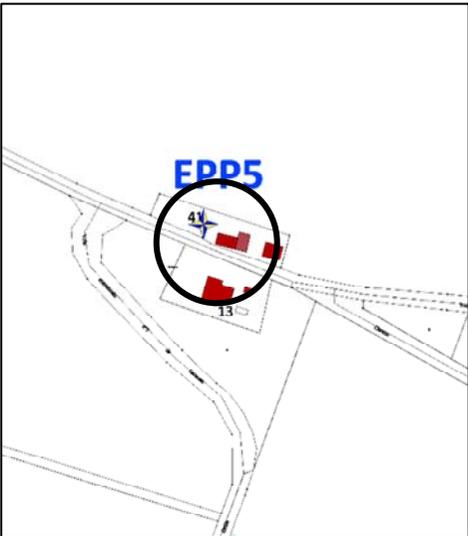
N°	Élément Paysager à Préserver (EPP)
1	Façades, « En vigne »
2	Puits, Mairie
3	Vierge, Eglise
4	Puits, Mairie
5	Puits, « En Bonnes »
6	Murier
7	Cèdre, « Regour »
8	2 muriers, « Pique-Talent »
9	Vierge, « En Broumelle »
10	Frêne, « En Rocache »
11	Grange agricole « Pique-Perrier »
12	2 fontaines, « En Bincou »
13	Façades du Château de « Lourman »
14	Façades, « Laynet »
15	Chêne centenaire, dans un champ à proximité du VC6 (chemin de l'allié)

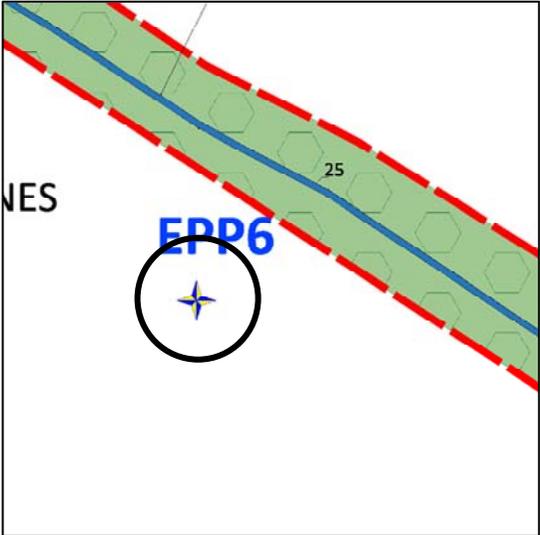
N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
1	 Extrait du Plan Local d'Urbanisme (PLU) montrant une vue aérienne d'un terrain. Le terrain est divisé en parcelles numérotées 39, 69, 7, 115 et 116. Une zone est délimitée par des lignes rouges et bleues. Une zone spécifique est encadrée en rouge et bleue, avec le code 'EPP1' écrit en bleu à côté. Une flèche noire pointe vers cette zone.	 Photographie d'un bâtiment ancien en briques apparentes, à deux étages, avec un toit en tuiles. Le bâtiment est entouré d'un mur de clôture en bois et se situe dans un environnement rural sous un ciel bleu.	<p>Localisation « En Vigne », Route Départementale 18</p> <p>Intérêt Bâti remarquable, élément de repère majeur en entrée Sud de la commune</p> <p>Dispositions réglementaires Préservation de la façade (matériaux, ouvertures, briques apparentes)</p>

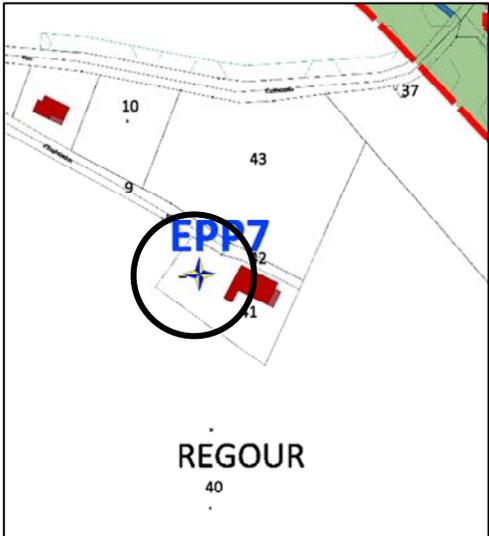
N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
2			<p>Localisation Centre-bourg, Maureville</p> <p>Intérêt Puits - Petit patrimoine vernaculaire restauré</p> <p>Dispositions réglementaires Préservation du bâti (matériaux, ouvertures, briques apparentes)</p>

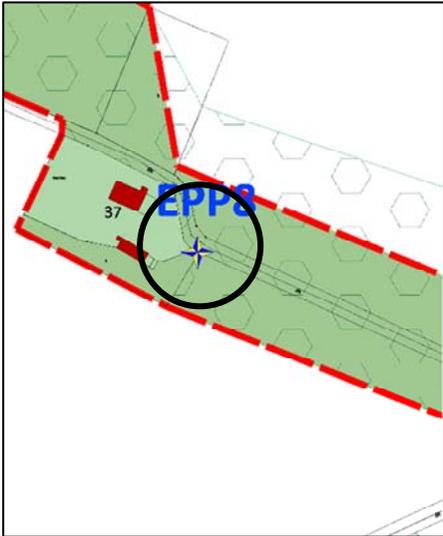
N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
3			<p>Localisation Eglise, Maureville</p> <p>Intérêt Statue de la Vierge – petit patrimoine religieux</p> <p>Dispositions réglementaires Préservation et protection de la statue</p>

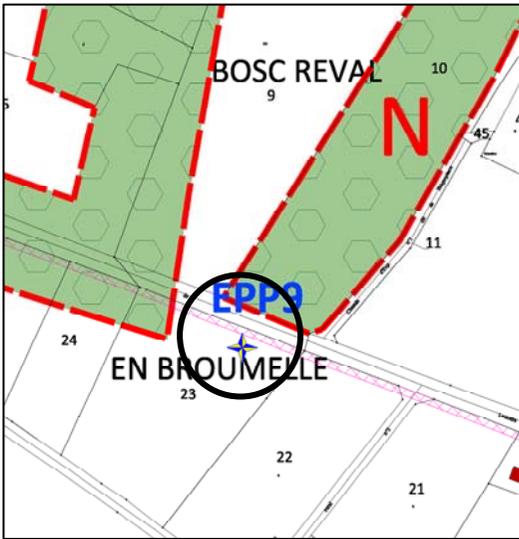
N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
4			<p>Localisation Centre-bourg, Maureville</p> <p>Intérêt Puits - Petit patrimoine vernaculaire</p> <p>Dispositions règlementaires Mise en valeur du petit patrimoine et valorisation après restauration</p>

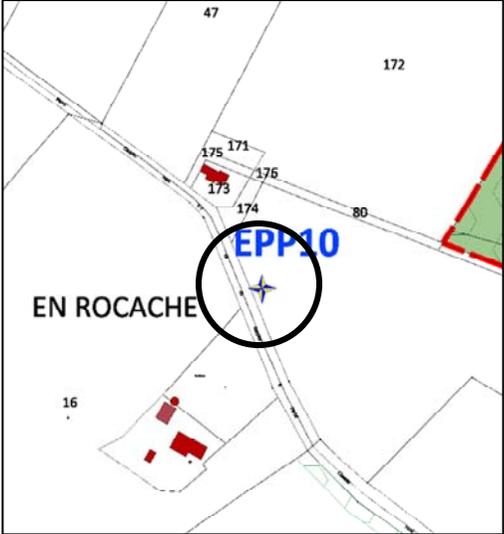
N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
5	 Extrait du Plan Local d'Urbanisme (PLU) montrant une vue aérienne d'un quartier. Une zone est délimitée par un rectangle noir et étiquetée 'EPP5' en lettres bleues. À l'intérieur de cette zone, un bâtiment est représenté en rouge et entouré d'un cercle noir. Des numéros '4' et '13' sont également visibles sur le plan.	 Photographie d'un puits en briques rouges, partiellement recouvert de végétation grimpante et d'arbres. Le puits est situé dans un environnement rural avec un terrain en pente et une clôture en bois visible à l'arrière-plan.	<p>Localisation En Bonnes, Maureville</p> <p>Intérêt Puits - Petit patrimoine vernaculaire</p> <p>Dispositions réglementaires Préservation du bâti (matériaux, ouvertures, briques apparentes) et mise en valeur</p>

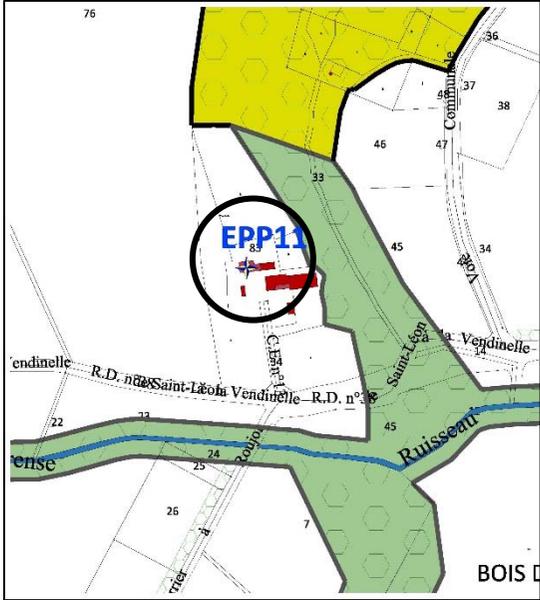
N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
6	 Extrait du Plan Local d'Urbanisme (PLU) montrant une zone d'Éléments Paysagers à Préserver (EPP6) en vert, bordée par des lignes rouges et bleues. Le chiffre '25' est visible sur la zone verte. Un cercle noir encadre un point de repère avec une croix bleue. Le mot 'NES' est écrit à gauche.	 Photographie d'un grand arbre remarquable (murier) dans un champ vert sous un ciel bleu avec des nuages blancs.	<p>Localisation En Bonnes, Maureville</p> <p>Intérêt Murier - Arbre remarquable</p> <p>Dispositions réglementaires Préservation et protection de l'arbre</p>

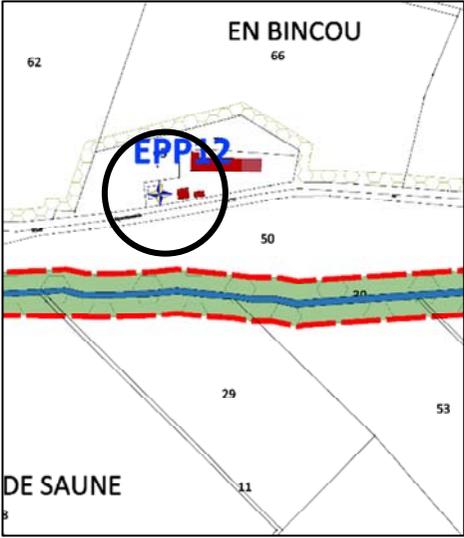
N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
7	 Extrait du Plan Local d'Urbanisme (PLU) montrant une vue aérienne d'un terrain. Le terrain est divisé en parcelles numérotées 10, 9, 43, 2, 1, et 40. Une parcelle est marquée 'EPP7' en lettres bleues et entourée d'un cercle noir. Le nom 'REGOUR' est inscrit en bas du plan.	 Photographie d'un grand cèdre vert, remarquable par sa taille et sa forme, se dressant dans un champ ouvert sous un ciel bleu clair.	<p>Localisation « Regour »</p> <p>Intérêt Cèdre - Arbre remarquable</p> <p>Dispositions réglementaires Préservation et protection de l'arbre</p>

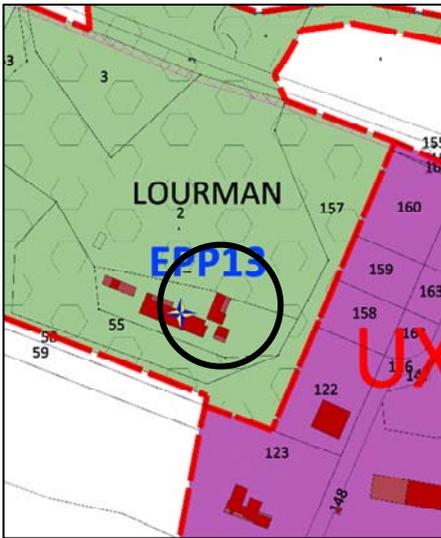
N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
8	 Extrait du Plan Local d'Urbanisme (PLU) montrant une zone verte (EPP) délimitée par une ligne rouge en pointillés. Le numéro 37 est inscrit à l'intérieur de la zone, et le sigle 'EPP8' est visible en bleu. Une croix bleue indique un point de repère au sein de la zone.	 Deux photographies montrant des arbres remarquables situés le long d'un chemin. La photo supérieure montre une perspective de vue le long d'un chemin bordé de deux grands arbres matures. La photo inférieure est un plan rapproché d'un grand arbre à feuillage vert dense.	<p>Localisation Chemin de « Pique-Talent »</p> <p>Intérêt Deux muriers – arbres remarquables</p> <p>Dispositions réglementaires Préservation et protection des arbres</p>

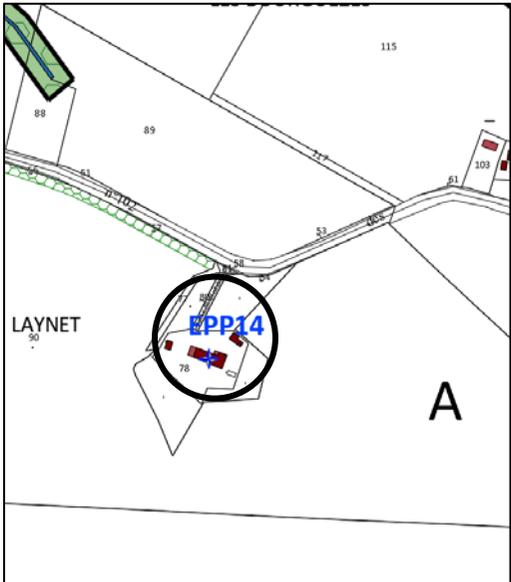
N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
9	 Extrait du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue aérienne. Le plan montre des parcelles numérotées (9, 10, 11, 21, 22, 23, 24) et des zones vertes. Une zone verte est délimitée par une ligne rouge et étiquetée 'BOSC REVAL'. Une autre zone verte est délimitée par une ligne rouge et étiquetée 'EN BROUMELLE'. Une zone verte spécifique est encadrée en bleu et étiquetée 'EPP9'. Un grand 'N' rouge est visible sur la parcelle 10.	 Photographie d'une statue de la Vierge Marie sur un socle en briques, située dans un champ ouvert sous un ciel bleu.	<p>Localisation Vierge, « En Broumelle », Route Départementale 1</p> <p>Intérêt Statue de la vierge - Petit patrimoine religieux</p> <p>Dispositions réglementaires Préservation et protection de la statue</p>

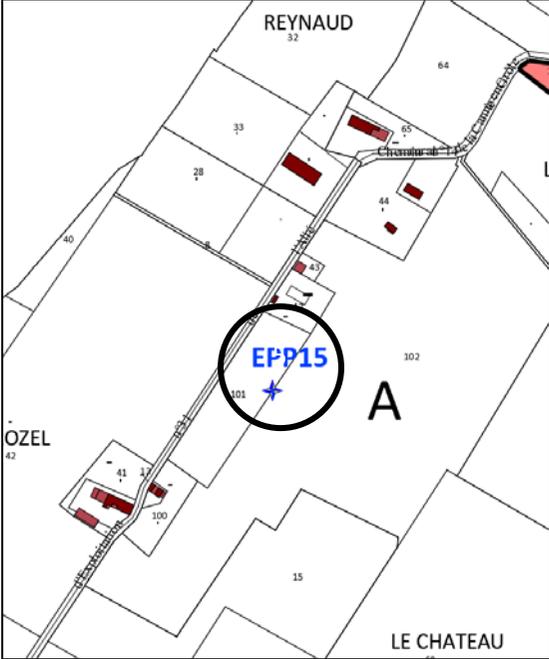
N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
10			<p>Localisation En Rocache, Maureville</p> <p>Intérêt Frêne - Arbre remarquable</p> <p>Dispositions réglementaires Préservation et protection de l'arbre</p>

N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
11	 <p>Extrait du PLU - vue aérienne montrant la zone EPP11 (en rouge) et le Ruisseau de Vendinelle. Le plan inclut des parcelles numérotées (76, 36, 37, 38, 46, 47, 33, 45, 34, 22, 23, 24, 25, 26, 7) et des routes (R.D. n°38, R.D. n°39, R.D. n°40). Le ruisseau est étiqueté 'Ruisseau de Vendinelle' et 'Ruisseau'. Le mot 'BOIS' est visible en bas à droite.</p>	 <p>Photo d'une grange agricole traditionnelle en briques apparentes, située sur une parcelle agricole.</p>	<p>Localisation Ferme de « Pique-Perrier », Route Départementale 38</p> <p>Intérêt Grange agricole - Bâti remarquable et traditionnel</p> <p>Dispositions réglementaires Préservation de la façade (matériaux, ouvertures, briques apparentes)</p>

N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
12	 Extrait du Plan Local d'Urbanisme (PLU) montrant une vue aérienne de la zone d'étude. Le plan est divisé en parcelles numérotées (62, 66, 50, 29, 53, 11). La zone d'étude est délimitée par des lignes rouges et bleues, et est étiquetée 'EPP 12'. Les zones 'EN BINCOU' et 'DE SAUNE' sont également indiquées.	 Photographie d'une structure en pierre, probablement une fontaine ou un élément de patrimoine vernaculaire, située dans un environnement rural avec des arbres et des herbes.	<p>Localisation « En Bincou », Route Départementale n°38</p> <p>Intérêt Deux fontaines - Petit patrimoine vernaculaire</p> <p>Dispositions règlementaires Préservation et valorisation de la structure et des matériaux</p>

N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
13			<p>Localisation Château de Lourman, Route Départementale 1</p> <p>Intérêt Maison du XVII^{ème} siècle (1827) – patrimoine bâti</p> <p>Dispositions réglementaires Préservation de la façade (matériaux, ouvertures, décors) et du pigeonnier</p>

N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
14			<p>Localisation Ferme, « Laynet », Route Départementale 38h</p> <p>Intérêt Ferme du Laynet - Bâti remarquable</p> <p>Dispositions réglementaires Préservation de la façade (matériaux, ouvertures, décors)</p>

N° EPP	Extrait du PLU - vue aérienne	Photos	Commentaires
15	 Extrait du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue aérienne. Le plan montre des parcelles numérotées (32, 64, 33, 28, 40, 42, 41, 100, 15, 102) et des zones nommées REYNAUD, OZEL, et LE CHATEAU. Une parcelle est marquée avec un cercle noir et une croix bleue, avec l'inscription 'EPP15' en bleu. Une lettre 'A' est visible à droite de la parcelle.	 Une photographie d'un grand chêne vert isolé dans un champ d'herbe verte sous un ciel bleu clair.	<p>Localisation Chêne vert, chemin de l'Alhié</p> <p>Intérêt Chêne vert – arbre remarquable</p> <p>Dispositions réglementaires Préservation et protection de l'arbre</p>